

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... Six mois... Trois mois... Poste : Un an... Six mois... Trois mois... On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du journal...

L'ÉCHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Années, la ligne... Réclames... Faits divers... RESERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Décembre 1882.

VOTE DU BUDGET.

Soixante-deux députés de la minorité ont refusé, soit par leur vote, soit par leur abstention, de sanctionner le projet de budget soumis à l'approbation de la Chambre.

A l'heure du scrutin, M. le comte de Durfort de Civrac a donné lecture, du haut de la tribune, de la déclaration précédemment approuvée dans les réunions de la droite royaliste et des autres groupes de l'opposition.

Ce grave et ferme langage aura un grand retentissement dans le pays. C'est le cri d'alarme du patriotisme soucieux de dénoncer les redoutables périls encourus par les finances de l'Etat.

Voici le texte de la déclaration faite vendredi, au nom de la droite de la Chambre, par M. le comte de Durfort de Civrac :

Messieurs, le budget de l'exercice 1883 a subi, dans l'espace d'une année, trois transformations successives.

Le premier projet qui nous a été soumis présentait la situation sous l'aspect le plus favorable.

Le second projet, moins confiant, ne se maintenait en équilibre que par des expédients qui, sans en offrir toutefois les inconvénients immédiats, différaient peu d'emprunts véritables.

Le dernier projet, celui sur lequel vous êtes appelés à statuer aujourd'hui, révèle un déficit dont il n'est donné à personne encore de sonder la profondeur.

A ce déficit inconnu, et d'autant plus inquiétant, viendra se joindre celui de l'exer-

cice actuel, qui, de l'aveu du rapporteur de la commission du budget, ne peut être inférieur à 100 millions.

Et ainsi se trouve ajourné tout espoir de dégrèvements, même les plus nécessaires.

Exclus depuis six ans de la commission du budget par les arrêts de la majorité républicaine, privés ainsi d'un contrôle efficace sur les finances, dépouillés du plus important de nos droits de députés, droit dont nous sommes investis, comme vous, messieurs, par la volonté de nos électeurs, par l'autorité du suffrage universel, nous croyons devoir laisser à ceux qui l'ont préparé la responsabilité de voter un budget dans de telles conditions de déficit.

Nous ne nous sommes arrêtés à une semblable résolution qu'après l'avoir mûrement pesée, qu'après avoir reconnu qu'elle nous était imposée par la gravité des circonstances.

Nous déclarons devant le pays que les finances sont en péril, s'il n'y est apporté un prompt remède par de profondes réformes, par des réductions importantes dans des dépenses dont les exagérations, dues surtout à des dépenses d'ordre purement politique et non d'intérêt général, frappent les esprits les moins prévenus.

En mon nom et au nom d'un grand nombre de mes amis de la minorité de droite, je déclare que nous ne pouvons nous associer d'aucune façon au vote du budget.

Chronique générale.

LES IMPRÉVUS.

Le crédit voté pour l'enterrement du citoyen Louis Blanc, appelé par le journal de M. Gambetta vieux bonze, est de 10,000 fr. Le Trésor n'est pas riche, mais véritablement il réaliserait de belles économies si l'on pouvait enterrer tous les républicains qui le volent, dût leur enterrement nous coûter 10,000 fr. pièce.

La Chambre a voté sans difficulté les

10,000 fr et un autre crédit infiniment plus utile. Ce dernier crédit, d'un million, est destiné à venir au secours des inondés. Nous approuvons assurément ce dernier vote, mais nous constatons qu'il aggrave le déficit déjà existant.

Dans une grande nation, il survient sans cesse des dépenses imprévues et pourtant nécessaires ; aussi est-il indispensable d'avoir devant soi un excédant de recettes qui permette de faire face à des dépenses, hélas ! trop justifiées. Nous n'en sommes plus là. M. Tirard avait équilibré son budget, pour l'année prochaine, à cent mille francs près ; la Chambre a voté quelques crédits non demandés par le ministre, et le budget se trouve déjà en déficit avant que l'année soit commencée. Que sera-ce donc au bout de quelques mois ? A combien de millions descendra le déficit à la fin de l'année ?

La plus-value des impôts sur laquelle les ministres comptaient naguère est dépassée par les crédits supplémentaires sans cesse demandés et presque toujours accordés. Le nombre de ces crédits va sans cesse augmentant, il n'en est pas de même, hélas ! de la plus-value des impôts. Ainsi, dans le mois dernier, la plus-value a été de 4 millions seulement et le ministre comptait sur 9 millions et demi ; il a donc été une fois encore déçu. Les dépenses s'accroissent, les revenus se tarissent. On prévoit le résultat.

Pour les onze mois de l'année qui se termine, les plus-values s'élèvent, en chiffres ronds, à 400 millions, et les crédits supplémentaires, votés par les Chambres, à 225 millions, soit un déficit total de 175 millions. Voilà comment les ministres républicains gèrent nos finances.

Si pauvre que soit le budget, la Chambre, sur le rapport de M. Roche, vote de fortes subventions en faveur des théâtres. M. le vicomte de Saint-Aignan emprunte à M. Roche un de ses arguments favoris : « Supprimez le budget des cultes, nous disait M. le rapporteur, et laissez payer les frais du culte par ceux qui vont dans les églises. Je vous dis à mon tour : supprimez le budget des beaux-arts, et laissez payer les subven-

tions théâtrales par ceux qui fréquentent le théâtre ».

Cet argument ad hominem n'embarrasse point le farouche ennemi du cléricalisme. « Il faut soutenir le théâtre, dit M. J. Roche, parce que le théâtre est l'ennemi de l'église ».

A la bonne heure ! voilà une raison !

M. Delattre, député de Saint-Denis, a interpellé quatre ministres d'un seul coup. Quatre ministres assis à la fois sur la sellette parlementaire, cela ne s'était peut-être jamais vu, et n'était la gravité du fait reproché à ces quatre infortunés porteurs de maroquin, nous blâmerions sincèrement M. Delattre de sa férocité et de son peu d'humanité envers de malheureux ministres auxquels la préoccupation de faire des additions justes, à quelques millions près, use déjà suffisamment la pauvre cervelle.

Mais les faits étaient graves et il fallait bien une escouade de ministres pour conjurer l'effet de la sorcellerie et répondre à l'interpellation sur les faits et gestes du gouvernement dans l'affaire de M<sup>re</sup> Cailhava.

Nous avons été amené à parler plusieurs fois de M<sup>re</sup> Cailhava, de sa bague et de son fluide électrique, et nous ne reviendrons pas sur cette affaire si nous n'avions à signaler l'étrange attitude que M. Tirard, délégué à la réponse par ses trois collègues, a cru devoir prendre au cours des débats.

Il est impossible de supposer, a dit M. Tirard, que les ministres aient une responsabilité quelconque dans cette affaire ; ils sont absolument innocents, et s'ils ont apposé leur signature au bas de l'autorisation de fouiller, c'est qu'ils « n'étaient pas en pleine connaissance de cause ».

Mais qui donc sera « en pleine connaissance de cause », si les ministres n'y sont pas ? Voilà des hommes qui signent, sans en prendre connaissance, un document ridicule, et puis qui viennent tranquillement à la tribune excuser leur complicité inconsciente, en disant : J'ai ordonné cela sans savoir ce que j'ordonnais ; je ne l'ai pas fait exprès ! Pardonnez-moi !

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLÈS

XIV

Lorsque Georges reprit ses sens, il était à la flûte, dans sa chambre, dans son lit. Par tout son corps un éternement douloureux. Il voulait remuer les bras ; ses bras, ses mains étaient entourées de bandes blanches. Il en sentit d'autres sur son front. Sa tête était alourdie, ses idées confuses. Il parvint à se retourner quelque peu sur l'oreiller, il regarda par la chambre.

Une lampe, dont la mèche, aux trois quarts éteinte, n'y répandait qu'une vague lueur. Profond silence, même au dehors. Sans doute on était au milieu de la nuit.

Il ferma les paupières, cherchant à rassembler ses souvenirs. Il y retrouva le vieux médecin de la maison. D'autres avec lui, un long pansement mêlé de souffrances aiguës, beaucoup de sang... une grande faiblesse... une fièvre violente... le délire... un lourd sommeil. Il se réveillait enfin.

Mais la cause de tout cela ?... Que s'était-il

passé ? Rien de net encore dans son cerveau troublé. Georges ne se rappelait pas.

Il rouvrit les yeux. Dans son regard alangui, même incertitude. Les formes indécises, mouvantes, fantastiques, comme dans un rêve.

Cependant, par un effort de volonté, toute son attention se concentra vers un point qui l'attirait par un charme étrange.

Là, sous la douce clarté de la lampe, quelque chose comme une gracieuse apparition qui peu à peu se dessinait, se dévoilait, comme émergeant des ténèbres.

Deux femmes... deux jeunes filles... l'une dans un fauteuil, l'autre sur un tabouret... Celle-ci, la tête renversée en arrière, les paupières closes, ses beaux cheveux blonds répandus sur les genoux de sa compagne. Elle s'est endormie... Zoé. L'autre, Antoinette... elle veille sur le blessé. Ses grands yeux attentifs et tout pleins de sollicitude sont fixés sur lui. Elle s'est aperçue de son réveil ; elle met un doigt sur ses lèvres comme pour lui commander l'immobilité, le silence. Il obéit, mais la regarde toujours... et se rendort en souriant...

Cette somnolence, cette torpeur dura jusqu'au lendemain matin. Quand il en sortit, grand soleil. Auprès de lui, son père, la vieille Madelon, le docteur.

Il est sauvé ! déclare celui-ci ; j'en réponds, mais pas d'imprudences.

— Dieu soit béni ! murmure la vieille Madelon, qui s'agenouille à l'autre extrémité de la chambre.

Quant à M. Aubertin, une larme dans les yeux, il se penche au-dessus du chevet, sa vieille moustache descend et s'appuie sur le front de Georges.

— Mon enfant ! mon fils !

— Ne bougeons pas ! s'écrie le docteur, et parlons peu.

C'était permettre au moins une question.

— Depuis combien de temps suis-je donc ainsi ? demanda le blessé.

— Depuis trois jours, mon pauvre ami, mais les deux petits enfants de la Simonne sont déjà sur pied.

— Trois jours !... mais quand donc pourrai-je me relever, docteur ?

— Pas avant une semaine. Ah ! oui, je vous conseille de vous plaindre... Quand on est ainsi soigné, veillé, dorloté, mais c'est tout plaisir. Et pour gardes-malades, deux sœurs comme les vôtres. Braves et chères demoiselles ! Il a presque fallu me fâcher tout à l'heure pour qu'elles aillent enfin prendre quelques heures de repos.

Vers le soir, Georges remerciait Antoinette et Zoé.

— Oh ! répondit gaiement celle-ci, je ne mérite qu'une toute petite part dans la reconnaissance. Je ne peux pas m'empêcher de dormir, c'est plus fort que moi. Antoinette, à la bonne heure. Je suis

certaine que, durant les trois nuits, elle n'a pas fermé les yeux. Une vraie sœur de charité.

Georges chercha vainement le regard d'Antoinette, elle baissait obstinément les yeux.

La guérison arriva plus rapidement que ne l'avait espéré le docteur. Il s'agissait de contusions assez graves à la poitrine, à la tête ; quelques brûlures au bras. Mais Georges avait le sang riche, une vigoureuse organisation. Au bout d'une quinzaine de jours il n'y paraissait plus.

Et comme ils s'étaient rapidement écoulés ces jours-là ! Rien de tel qu'un grand péril, une convalescence, pour resserrer tous les liens du cœur. Il semble qu'on recommence une nouvelle vie. Les pures et fraîches émotions, les vives joies de l'enfance s'y retrouvent. Jamais Georges n'avait tant aimé son père, sa sœur, et, cependant, comme il eût voulu les éloigner, ne fût-ce qu'un instant, afin de rester seul avec Antoinette ! Mais non, Antoinette ne le voulait pas ; elle ne se montrait qu'avec Zoé, elle disparaissait avec elle. Dans son attitude, dans sa physionomie, rien qui rappelât les paroles qui s'étaient échangées à la lueur de l'incendie. Elle paraissait ne plus s'en souvenir. Les avait-elle oubliées ?

Un jour enfin, comme les deux jeunes amis étaient au piano, jouant à quatre mains quelques vieilles sonates allemandes, les préférées de Georges, un morceau demandé par lui ne se trouva pas

Lorsqu'un avocat chargé de défendre un assassin plaide l'inconscience, on nomme une commission médicale, qui envoie, s'il y a lieu, l'accusé à Charenton. Il serait peut-être urgent que la Chambre nommât une commission analogue, chargée d'examiner le degré de responsabilité qui peut incomber aux ministres qui, de leur propre aveu, n'ont pas la conscience de leurs fautes et de leur sottise.

M. Fallières a lu samedi matin au conseil des ministres les rapports que les préfets des départements inondés lui ont adressés. Ces rapports constatent que le nombre des habitants atteints par l'inondation est très-grand et que les dommages sont considérables.

Le ministre de l'intérieur a déclaré à ses collègues qu'il faudra inévitablement recourir à une deuxième demande de crédits, si l'on veut porter à la détresse des inondés un soulagement efficace.

Le *Sicéle* annonce avec tristesse que le gouvernement vient de faire défense aux éditeurs de publier, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, des cartes de France représentant l'Alsace-Lorraine avec une teinte spéciale. Cette petite tâche sombre que portaient les provinces qui nous ont été enlevées en 1874 est devenue un deuil séditionnel.

La *Lanterne* publie une consultation d'un médecin russe qui établit clairement que M. Gambetta ne s'est pas blessé lui-même, mais qu'il a été l'objet d'un attentat. Quant aux conséquences de la blessure, elles peuvent devenir graves. Voici ce que dit à ce sujet le professeur russe : Dans le cas particulier de M. Gambetta, que l'on sait depuis quelque temps déjà souffrant de diabète et d'albuminurie liés à une affection cardiaque résultant d'emphyzème pulmonaire, dû au effort de la parole et à des laryngites antérieures — des hémorragies secondaires, difficiles à arrêter, sont à craindre dans le cours de la troisième semaine qui suit la blessure.

Tout cela est fort inquiétant. Aurions-nous donc bientôt de nouvelles funérailles aux frais de l'État ?

#### L'ACCORD SUR MADAGASCAR.

Quatre notes ont été échangées entre Londres et Paris au sujet de Madagascar. Dans la première, le gouvernement anglais, par l'organe de lord Lyons, ayant demandé quelles étaient les intentions de la France, M. Duclerc répondit que la France allait soutenir les intérêts de ses nationaux identiques à ceux des nationaux anglais.

Nous avons le droit, dit-il, d'acquiescer en nu-propiété des territoires dans l'île.

Les ambassadeurs malgaches ont réclamé d'abord des baux emphytéotiques de 99 ans. Puis, trouvant ce terme trop long, ils proposèrent 75 ans.

Pour faire preuve de bon vouloir, M. Duclerc proposa de partager la différence et d'arrêter le terme à 85 ans.

Les Malgaches acceptèrent et, séance tenante, une note fut rédigée. Trois jours après, ils revinrent avec une note acceptant les 85 ans, mais par période de 25 ans renouvelables à la volonté des parties.

Là-dessus, M. Duclerc les congédia. La note française ajoutait que les nationaux français ayant été insultés et maltraités, la France, coûte que coûte, exigeait une réparation; que l'Angleterre, mieux que toute autre, admettrait cette réparation, car aucune nation ne bâtie plus promptement et plus sévèrement ceux qui exercent des violences contre ses nationaux.

Satisfait de cette réponse, et reconnaissant le bien fondé des droits de la France, le ministre anglais fit remettre au cabinet français une deuxième note, dans laquelle on lui demandait quelles mesures le gouvernement français prendrait pour mettre les nationaux anglais à l'abri des fureurs des Malgaches le jour où les Français débarqueraient dans l'île. C'est à cette note que le cabinet français a répondu en déclarant que, vu la grande influence du gouvernement anglais sur le gouvernement et les populations malgaches, l'Angleterre n'avait qu'à leur enjoindre de respecter la propriété et la vie des nationaux anglais.

Une dépêche nous informe que lord Granville a conseillé aux ambassadeurs malgaches de rentrer chez eux et d'obtenir que satisfaction pleine et entière soit immédiatement donnée à la France.

La mort vient de faire un grand vide dans les rangs du barreau français. Samedi soir, vers sept heures, M. Lachaud a rendu le dernier soupir dans les bras de sa femme et de son fils. Il a succombé sous les atteintes de la paralysie.

Charles-Alexandre Lachaud était né le 25 février 1818, à Treignac (Corrèze). Après avoir fait de sérieuses études de droit, il se fit inscrire au barreau de Tulle, où le fameux procès Lafarge vint commencer sa réputation.

La mort vient de mettre un terme à sa longue, laborieuse et brillante carrière de quarante années, illustrée par tant d'admirables plaidoiries. Elle a trouvé le grand avocat prêt à paraître devant le Souverain Juge avec la confiance du chrétien sanctifié par les secours de la Religion.

### ÉTRANGER

La *Gazette nationale* annonce que le chancelier a fait parvenir au Reichstag un mémoire justifiant le maintien du petit état de siège à Berlin et dans les différentes grandes villes allemandes. Parmi les motifs invoqués en ce qui concerne Berlin, le chancelier constate que les derniers succès électoraux que les socialistes ont remportés dans la capitale les ont encouragés à tenir

des réunions publiques et à discuter le programme d'une réorganisation du parti; ils ont employé, pour réussir, tous les moyens imaginables et, vu l'habileté de leurs chefs, ils auraient certainement réussi, si le gouvernement n'était pas intervenu à temps, en expulsant les membres du comité dirigeant.

### Chronique militaire.

Le 7<sup>e</sup> et le 31<sup>e</sup> de ligne, casernés, l'un à Rouen, l'autre au Château-d'Eau, viennent d'être désignés par le ministre de la guerre pour expérimenter les nouveaux modèles d'habillement qui vont être mis à l'essai dans les régiments d'infanterie.

Ce modèle-type se compose : D'un dolman semblable à celui que portent actuellement les officiers d'infanterie, boutonnant par sept boutons sur le milieu de la poitrine; d'une vareuse gros bleu avec patte d'épaule en drap rouge, martingale et passements aux manches, du même genre que ceux du dolman; d'un bonnet de police-calotte, dessus en drap rouge. D'un ceinturon avec grosse boucle à ardoillon remplaçant la plaque actuelle; du traditionnel pantalon rouge; d'une musette en toile noire imperméable, et enfin d'un couvre-habit de même toile destiné à protéger contre la pluie et la poussière les vêtements portés sur le haut du havresac.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 décembre. La Bourse se montre toujours hésitante. Les cours se maintiennent à un niveau satisfaisant, mais les affaires laissent sensiblement à désirer au point de vue de l'activité.

Le 5 0/0 cote 114.80; l'amortissable s'avance à 81.30; le 3 0/0 est à 80.87.

Les cours des Sociétés de crédit ont fait preuve d'une très-grande fermeté, mais leur courant a été médiocre.

Seul le Crédit Foncier a eu quelques demandes qui l'ont maintenu à 1,350.

L'action de la Banque de France est toujours très-ferme aux environs de 5,460.

La Banque de Paris a été demandée à 1,070.

Le Lyonnais, inscrit à 575, est parvenu à 580.

La Banque Centrale de Crédit est toujours considérée par les capitalistes sérieux comme la valeur de l'avenir, aussi les achats prennent-ils une allure satisfaisante.

Le Gaz conserve le cours de 1,570.

Les offres ont dominé pour les actions de Suez qui ont coté 2,390.

Les chemins de fer n'ont pas eu une grande activité : Lyon, 1,575; Orléans, 1,250; Nord, 1,895; Midi, 1,175.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire est en pleine décroissance; elle ne marque plus, à l'échelle du pont Cessart, que 4<sup>m</sup> 55, aujourd'hui à midi.

Le thermomètre est à zéro, avec temps brumeux.

Le baromètre se tient à 750<sup>mm</sup>.

liras dans mon regard qu'une pieuse adoration...

Sache-le seulement, je n'oublierai pas... Souviens-toi... Attendons... Espérons... et, comme tu me disais un jour, donnons-nous la main en gens qui s'estiment et comptent l'un sur l'autre. Dieu peut-être aussi se souviendra, il nous regarde!

Quelques instants plus tard Zoé rentrait. La sonate allemande s'exécute comme si rien ne s'était passé.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

### Attention!

#### L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Est une des meilleures publications pour la propagande. Il se recommande par le choix et la convenance de ses textes, ainsi que par ses nombreuses gravures. Chaque page est illustrée. La couverture est colorée et produit un effet charmant. Son prix minime le met à la portée de toutes les bourses. — 20 centimes (25 centimes franco par la poste) pour un exemplaire. 38 exemplaires pour 8 fr. 35. 15 fr. le cent. 125 fr. le mille.

Plusieurs personnes de la même localité se réunissent et demandent par quantité afin de bénéficier des remises.

Prière de ne plus mettre aucun retard dans les commandes de l'*Almanach d'Arlequin*.

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Le projet de loi, mettant les funérailles de M. Louis Blanc aux frais de l'État, a été voté par 372 voix contre 79.

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, le comte de Maille, de Soland, le comte de Ternes.

Le crédit d'un million, pour secours aux inondés, a été voté à l'unanimité.

Tous nos députés ont voté, à l'exception de M. Maillé (Alexis), porté absent par congé.

### Mort de Jean Garau.

Le vieux brave dont nous avons raconté l'histoire il y a environ trois mois, M. Jean Garau, ancien soldat des armées du premier Empire, médaillé de Sainte-Hélène, n'a pu atteindre son centenaire. Il est éteint, hier matin 10 décembre, à l'âge de 99 ans 6 mois et 3 jours. La mort, qui est venue le prendre au milieu de son sommeil, lui a épargné les souffrances de la dernière heure.

Jean Garau s'était montré heureux et fier de la notice que l'*Echo Saumurois* lui avait consacrée. Il l'a fait mettre en tableau, au milieu d'un joli encadrement, et l'autre jour il l'offrait à ses petits-enfants en leur recommandant de le conserver comme souvenir à être transmis à leur descendance.

Si le conscrit de 1803 n'a pu entendre sonner le centième anniversaire de sa naissance, il n'en a pas moins accompli une des plus longues carrières que l'on ait eu l'occasion d'enregistrer depuis longtemps dans le pays. Notre vétéran était bien réellement le doyen des habitants de Saumur et peut-être de toute la contrée.

A l'heure où nous mettons sous presse, un nombreux cortège de parents et d'amis conduit au cimetière le vieux soldat, enfant de notre ville, lequel disparaît après un siècle d'existence.

### LES SEMAILLES.

Maintenant que nous voici en décembre, faut-il semer les blés qu'on n'a pu semer dans les deux mois précédents? Question délicate et qui demande une sérieuse attention.

Sans doute, si un temps sec et doux à la fois succédait à la pluie, et si la terre sèche offrait quelque chance d'une promptie germination, on pourrait tenter l'aventure. Mais en décembre la gelée est fort à craindre; le grain, surpris par la gelée au moment où sa farine devient laiteuse, et où se forment sa radicule et sa plumule, est inévitablement perdu. Il faudra semer de nouveau à la fin de l'hiver.

Pour agir à coup sûr dans ces circonstances, il faudrait avoir une perspective assurée d'une quinzaine de beaux jours, au baine très-rare à cette époque.

Dans les sols calcaires qui se ressuient rapidement, et où la végétation est favorisée par une température plus élevée, on a plus de chance de réussite en pareil cas que dans les sols froids et argileux. L'expérience des praticiens est leur meilleur guide dans cette situation difficile.

### CHATELLERAULT.

Dimanche 3 décembre, les retraités de la manufacture d'armes de Châtellerault et de l'État se sont rendus à l'église Saint-Jacques où une messe a été dite en l'honneur de sainte Barbe, leur patronne.

Malgré la pluie, le cortège est parti de la mairie avec bannière en tête. La musique l'*Harmonie* prêtait son bienveillant concours à ces braves vétérans de l'industrie et à ceux des camps, et rehaussait ainsi l'éclat de la cérémonie.

L'église était remplie par une très-nombreuse assistance. Après l'évangile, M. le curé de la paroisse a adressé une allocution pleine d'à-propos à ces vénérables retraités en leur rappelant les services qu'ils avaient rendus.

M. Réallon, directeur de la manufacture, M. Bernard, sous-directeur, M. Lespinasse, capitaine en premier, un détachement d'officiers d'artillerie et d'infanterie, ainsi que MM. les gardes d'artillerie et contrôleurs d'armes de la manufacture y assistaient en tenue.

On remarquait également les veuves de retraités portant les insignes de la société.

Une quête a été faite au profit de l'œuvre.

dans le casier à musique.

Zoé se leva vivement pour aller chercher. Antoinette eut un mouvement pour la suivre.

— Non, reste, ce n'est pas la peine que nous y allions toutes les deux, je reviens dans un instant.

A peine la porte se refermait-elle que Georges s'élança vers Antoinette.

Elle devint très-pâle, elle eut un geste de désespoir.

— Ah! Georges!...

Mais, à travers la porte vitrée de la terrasse, elle aperçut tout à coup la Simonne, qui semblait attendre avec ses deux enfants. Elle courut vivement lui ouvrir, l'appelant, la stimulant avec impatience. Elle prit elle-même les deux pauvres petits, un blondin frié de trois ou quatre ans, une bambine qui marchait à peine, et vint les mettre dans les bras, les assoir sur les genoux de leur sauveur.

— Ah! vous ne pouvez pas refuser leurs caresses, ils vous doivent la vie.

La Simonne s'était approchée, elle avait saisi, elle baisait le sein de Georges.

Il se hâta d'embrasser les enfants, vida son porte-monnaie dans les mains de la mère, et les congédia, les renvoya, ferma la porte sur eux, malgré tous les efforts que faisait Antoinette pour les retenir.

Puis se retournant vers elle, et lui saisissant les

deux mains :

— Il faut m'écouter... je l'en prie... je le veux... La vue même de ces enfants doit te rappeler l'aveu s'échappant de ton cœur au moment où je les apportais à tes pieds... le dernier cri de mon âme au moment où j'y tombais, croyant mourir... Je t'aime!... je t'aime!

Éperdue, palpitante, elle cherchait à fuir, à ne pas entendre :

— Georges! non, je n'ai rien dit... je ne sais rien... je ne veux rien savoir... Mais songez donc que votre père ne voudrait pas... ne voudra jamais... Apporter le trouble dans cette maison! moi!... je serais une ingrate, une infâme... Non, Georges, non... ne voyez en moi qu'une amie, une sœur, rien de plus!... Grand Dieu! Mais si je ne me sentais pas là le courage d'oublier, la force de me taire, comprenez donc que je ne serais déjà plus ici, que je partirais à l'instant!... Voulez-vous que je parle... dites?

La loyauté, la passion, la sainteté de la vertu resplendissaient sur le visage d'Antoinette. Elle était merveilleusement belle, belle surtout de la beauté de l'âme.

Un instant Georges en fut comme ébloui. Puis avec une admiration dans laquelle entrait autant de respect que d'amour :

— Ne pars pas... Tu n'entendras plus de ma bouche aucun mot qui puisse t'alarmer... tu ne



